

## Liste des questions et réponses formulées à l'occasion de la procédure réf. PFRA-HDF-2027-CRECHES

Nombre de question(s) posée(s) à la date de mise à jour : 2

### Réponses aux questions 1 à 2 publiées le 18 mai 2026 sur PLACE

**Question n° 1 (18 mai 2026) :** « Est-il possible de répondre en tant que gestionnaire de Micro-Crèche n'agissant pas dans le cadre de la Prestation de Service Unique ? »

Réponse :

Une micro-crèche ne peut pas répondre à notre appel d'offres si elle n'est pas PSU (prestation de service unique, qui est une aide au fonctionnement versée par les Caf aux gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant, et qui permet aux parents de ne payer que le reliquat des frais de garde).

**Question n° 2 (18 mai 2026) :** « Les micro-crèches en tarification PAJE peuvent-elles répondre ? »

Réponse :

Les micro-crèches PAJE ne peuvent pas répondre à l'appel d'offres car elles sont financées principalement par le complément de mode de garde (CMG) "structure", une aide versée aux parents, qui peut couvrir jusqu'à 85% du coût total, dans la limite d'un plafond défini selon les revenus et l'âge de l'enfant.

Pour des raisons de facilités financières pour les familles, notre marché public régional de réservation de berceau de crèche a pour cible les crèches PSU mais pas les autres structures (crèche et micro-crèche PAJE).

**Rappel de la date limite de remise des offres (voie dématérialisée uniquement sur PLACE) :  
Lundi 15 juin 2026 à 12h00**

**Pour rappel, et conformément aux stipulations du Règlement de la consultation qui indique que :  
« Les questions et les demandes de renseignements complémentaires seront reçues jusqu'au 10ème jour avant la date limite de remise des offres et les réponses seront communiquées aux candidats au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres », plus aucune question ne doit être posée à partir du 5 juin afin de permettre à l'ensemble des candidats de remettre une offre sur la base de documents figés.  
Merci pour votre compréhension.**

### **Renseignements complémentaires**

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)